

	Documents à fournir à l'entrée	
	Processus : ACC Version : 20180116	Date de mise en application / dernière revue : 16/01/2018 Approuvée par : Philippe MARRO

Voici la liste des documents demandés pour nous permettre de compléter le dossier d'admission :

- Carte d'identité
- Photocopie du livret de famille
- Carte vitale
- Attestation de sécurité sociale
- Attestation de mutuelle
- Attestation de l'assurance de responsabilité civile
- Photocopie de la décision du tribunal, en cas de tutelle ou curatelle

- Avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu
- Avis d'imposition taxe foncière
- Remplir le dossier pour l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie-Etablissement (APA, aide du Conseil Départemental), qui vous est remis par la Direction

- Dossier médical
- Carte de groupe sanguin

Si vous avez un contrat obsèques ou si des dispositions particulières ont été prises, merci de nous les communiquer.

Merci de votre collaboration